THE ST-JEAN DE DIEU

LUNATIC ASYLUM

AT LONGUE-POINTE, P. Q.

CANADA

MONTREAL

1892

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Ontario Council of University Libraries

http://www.archive.org/details/stjeandedieuluna00mont

10

THE ST-JEAN DE DIEU

LUNATIC ASYLUM

LONGUE-POINTE, P. Q., CANADA.

Established in 1873, this institution has been ever since on the increase. Its inmates within twenty years of its foundation have increased to 1500 at the present day. The entire establishment is wholly consecrated to the care and treatment of lunatics of both sexes.

Chief Medical Officer. . . . . Dr Bourque.

Assistants { . . . . . Dr Prieur.
. . . . . Dr Barolet.

Special departments in seperate wings are reserved and furnished for private insane patients. A large number of private rooms thoroughly ventilated, lighted and heated, can be secured : private board payable in advance is $15 per month but is increased to $20, $25, $30, $40 and $50, according to accommodation.

Pianos, books and amusements of various kinds are furnished to the patients.

Two preliminaries are required by law before private boarders are admitted :

1st. A written request sent by a relative or friend.

2nd. A certificate signed by two doctors.

All necessary information can be obtained by applying to the Lady Superioress of the St. Jean de Dieu Lunatic Asylum, Longue-Pointe, P. Q., Canada.

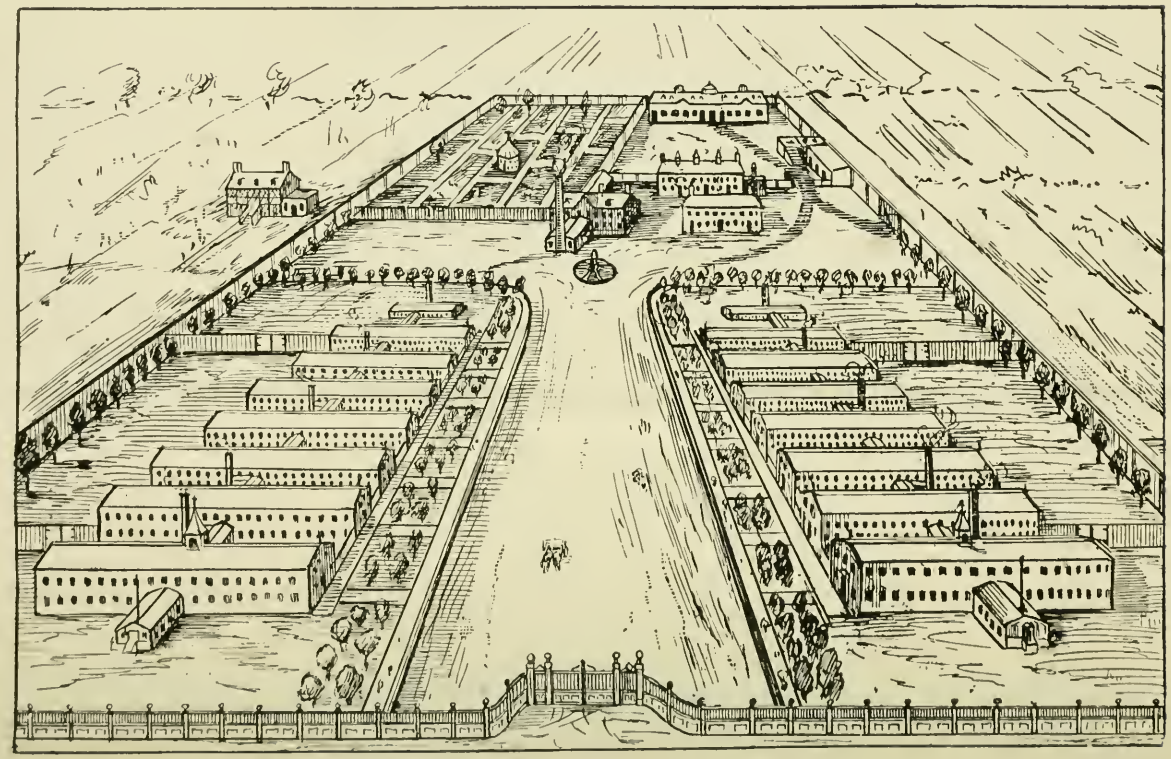

THE ST. JEAN DE DIEU LUNATIC ASYLUM.

THE ST-JEAN DE DIEU LUNATIC ASYLUM

LONGUE-POINTE, P. Q., CANADA.

The following correspondance is taken from the *Montreal Daily Star:*

A noble work, by noble women, is that carried on by the Sisters of Providence at the St-Jean de Dieu Hospital for the Insane in Longue Pointe, near Montreal. Nearly two years ago the asylum that stood there was burned to the ground; only the outbuildings were spared. To see such a vast property vanish from before their eyes in a few hours; to see the work of a life-time blotted out almost in a moment, was a blow that would have paralyzed the efforts of most persons. But the Sisters, regardless of loss undergone, regardless of trouble and expense, thinking only of the poor unfortunates whom the fire had deprived of their home, spared no time in building another asylum. In fact, within six months from the occurrence of the fire, the insane could again find a home under the sheltering roof which the Sisters had already provided for them.

THE NEW ASYLUM

is composed of fourteen pavilions, which are not, as is supposed to be by some, *temporary sheds*, for, though being a wooden structure, they are solid buildings, thoroughly finished, and afford all the comforts obtained in more pretentious structures. The Sisters, indeed, in rebuilding endeavored to secure the best hygienic conditions and provide for all accomodations. In that view, they put into practice such improvements as were noticed in asylums of other countries. For it will be remembered that, shortly before the burning of the old asylum, the late Sister Therese and the present Superioress, Sister Madeleine du Sacré Cœur, accompanied by Drs. Bourque and Baro-

let, physicians to the Asylum, travelled through Europe and the United States for the purpose of inspecting the principal asylums and studying the modern improvements concerning them. Thereby everything has been done to provide the new asylum with all the acquirements which modern science suggests for the treatment and welfare of the insane.

The pavilions already mentioned measure each 200 feet in length by 40 in breadth, and they are symmetrically divided on both sides of the broad avenue that leads up to the place where once stood the old asylum; those on the eastern side are for men, those on the western for women. The outside surface of the walls is covered with metallic sheets perfectly joined, serving both to protect the houses against fire and to keep out cold and dampness in winter. Across the pavilions, which stand sufficiently distant to allow space for airing courts, runs a covered corridor which unites them and practically divides each of them into two. This corridor, 10 feet broad and nearly 600 long, facilitates the various services, and along its entire length is laid a tram-road for a small waggon used for carrying meals to the different wards.

THE MODE OF HEATING THE ASYLUM

is the hot water system, which gives thorough satisfaction. An abundant supply of pure water for drinking and cooking is obtained from an artesian well. For all other purposes, the source of water supply is the St. Lawrence river. Near its banks has been erected a large fire-proof building, six stories high, in the upper flat of which has been placed a reservoir capable of holding 95,000 gallons of water. This reservoir is connected with the pavilions by means of underground pipes and water is forced into it by engines of great power. In order to cope with an outbreak of fire, ten hydrants have been

placed round the pavilions, at regular distances, and in each corridor there is, besides a number of fire extinguishers, a two-sided stand-pipe with a reel of hose sufficient to direct the water to any point in the interior of the buildings. Doors covered with metallic sheets also serve to intercept the communication between the pavilions.

The first pavilion on each side of the avenue, besides containing a chapel, is divided into offices, parlors and apartments for the Sisters' community. In connection with this first pavilion is also a one story building, the rooms of which are solely occupied by the chaplains and the resident physician. The other six pavilions properly constitute the ward buildings. Most of the wards include the two stories, and all contain a day-room, a dormitory, a bath-room and closets. All are cheerful and pleasant, perfectly ventilated and tastefully furnished. There are twenty-eight of them altogether, four of which are specialy reserved for private patients who are each supplied with a cheerful room. They have the parlor at their disposal together with the piano and game of various kinds. They are charged according to accommodation. Such a division amply suffices for a scientific distribution of the inmates, and provides for both private and public patients according to their several requirements.

THE MEDICAL STAFF OF THE ASYLUM

is composed of a head physician, Dr. Bourque, and two assistants, Drs. Prieur and Barolet, and all three have travelled over Europe, and studied under noted specialists in Paris. Dr. Bourque, while having a general medical supervision over all the asylum, principally devotes his time to the care of the private patients of both sexes. Dr. Prieur attends to the female and Dr. Barolet to the male public patients. One of the assis-

tant-physicians resides in the asylum, so that cases of urgency may be promptly attended to. There are two dispensaries for the asylum, one in each set of pavilions, and both are well stocked with all the medecines and instruments readily for the treatment of any disease. The physicians' prescriptions are filled by sisters, two in each dispensary, who have gained, through serious study and constant application, all the knowledge and experience necessary to a most satisfactory fulfilment of their charge. The sisters in charge of the various wards themselves administer the medecines prescribed for the patients. The treatment of mental diseases, as is known, is not only pharmaceutic, it must also be moral. An important element of the latter form is work, which, while increasing the appetite and promoting sleep, diverts the mind and even often drives away delusion.

The different branches of industry which naturally exist in a house so extensive as St. Jean de Dieu Asylum, are numerous enough to furnish work to a large number of inmates. In fact, all the departments in which occupation is to be found are utilized for patients who are in a condition to be benefited by it. Numbers of them can be seen daily working in the laundry, in the kitchens, in the bakery, in the shoeshop, in the tailoring department, in the forge and the other workshops.

Many women are employed in sewing, weaving, knitting, etc. Work in the gardens, in the flower-beds and on the farm is also much put to contribution during the summer season.

ANOTHER ELEMENT OF MORAL TREATMENT

to which there is a great recourse at St. Jean de Dieu, is recreation, judiciously interspersed with the varied occupations. Besides inside and outside games at which patients can amuse

themselves, theatricals, dancing entertainments or concerts are frequently given, and in summer picnic dinners are often taken in the woods pertaining to the asylum. A third and most potent element of moral treatment consits in religious exercises and spiritual consolations. Two chapels grace the asylum and church services are presided over by the chaplains of the institution, who also promptly attend to all spiritual wants of the patients. It will be seen hereby that one of the principal objects of the solicitude of the Asylum directors is to give spiritual assistance to their poor benighted ones, and this is not, as is well understood by Christian families, the least advantage which offers an asylum held by a religious order. The moral sphere in which its inmates live is naturally apt to develop religious sentiments and good morals, two elements, the salutary influence of which cannot be contested even in the treatment of mental diseases as the asylums of France, which have been secularized, evince. For the most ardent promoters of the campaign lead against religious orders cannot deny the disadvantages and inconveniences that have resulted from the dismissal of the Sisters of Charity. And could it be otherwise? No secular persons can tender to the insane sympathies so benevolent as those tendered by women who labor solely for God and look for no reward but that which awaits them beyond the grave. Wherefore, St. Jean de Dieu Asylum being in the hands of women, who through love of God, have devoted themselves to the care of the poor and the sick, is the surest guarantee that the inmates are treated with that delicacy which is inspired by Christian charity. No sick persons require to be treated with more benevolence than the insane, and no persons possess, as Sisters do, the moral qualifications and necessary intelligence to warrant a judicious display of both vigilence and tenderness.

For the direct care of the male patients the Sisters have provided a numerous staff of male attendants, who look after the sick, attend to the bathing, the changes of clothing, and assist in the domestic duties of the wards. A sister and a number of low-nuns are daily present in every ward to oversee the conduct of the attendants in their intercourse with and treatment of the patients. By this arrangement one of the difficulties encountered in public asylums, that of preventing any violence to patients, is obviated, and here again, the public will see another advantage derived from institutions over which "religious" preside. It is needless to say that night-watchers visit each ward every hour, and that the seriously ill or strongly suicidal cases have a special nurse, so that the resident physician may be called at once, should his services be required.

The fact alone that an asylum is kept by "religious" is certainly a safe guarantee against any arbitrary sequestration. Nevertheless, to exempt the Sisters from all criticism or accusation on that score, the Government has appointed three medical men whose chief duty is to judge the mental condition of patients to be admitted or discharged, and they alone have the authority to act in accordance.

THE PERCENTAGE OF RECOVERIES

calculated on the admissions has averaged for the last five years 27,77 per cent., and the death rate on total numbers under treatment during the same lapse of time has been 7.12 per cent. Such a result cannot be deemed but highly gratifying, when the disadvantages under which the asylum is laboring are taken into consideration. For it should not be forgotten that the St. Jean de Dieu asylum has to fulfil a twofold office, that of an hospital for the curable insane and that

of a home for idiots, imbeciles, demented and paralytics, all insane, to whom remedial effort is useless. It is the preponderance of the incurable element that so greatly handicaps the asylum, and such an influx, together with the accumulation left from previous years, are facts that should be considered in estimating the results of treatment, for they diminish the percentage of recoveries and inevitably add to the death rate. In the near future, the Sisters hope to see erected on their grounds an hospital for the curable insane, the statistics of which, being then established on a more favorable basis, will bear comparison with those of any like institution.

It is true that institutions which admit only curable cases give a higher percentage of cures than the one mentioned above, but can it be reasonably expected that a result similar to theirs be obtained in an asylum open indistinctly to all insane? Assuredly not.

From what has been said thus far of the St. Jean de Dieu Asylum, it is evident that this institution is one of the most important in the country. Really the testimony of the asylum inspectors and of a good many persons of note attest that the Sisters of Providence are performing a work which is useful not only to the insane, but even to society at large. For that reason it is to be hoped, that the sacrifices which these noble women impose on themselves for the public good, will not be overlooked by the politicians of our day, and that the Government will not fail in its duty to assure the continuance of a work so humanitarian and so able in itself. Never could the Government of itself do what the sisters are doing with so small a renumeration. Evidently with the minim annual sum of $100.00 that they get for each patient, the amount of good which they realize is such that the Govern-

ment could do no better, than to entrust to them for many long years to come the noble mission, which they have heretofore so worthily fulfilled.

ASILE

(HOSPICE)

ST-JEAN DE DIEU

LONGUE-POINTE, P. Q., CANADA.

Fondé en 1873, cet établissement a augmenté constamment dans une proportion considérable. Sa population atteint actuellement le chiffre de 1500 malades.

L'établissement est exclusivement consacré au soin et à la guérison des aliénés, hommes et femmes.

Médecin en chef	Dr Bourque.
" assistant	Dr Prieur.
" "	Dr Barolet.

Des pavillons spéciaux, et séparés, sont aménagés pour la réception des pensionnaires privés.

Il y a nombre de chambres particulières bien aérées, bien éclairées, bien chauffées, etc.

Le prix de la pension privée, payable d'avance, est de $15.00 $20.00, $25.00, $30.00, $40.00, $50.00, etc., par mois, suivant l'accommodation demandée.

Il y a pianos, livres et amusements variés.

Pour permettre la réception des pensionnaires privés, la loi exige deux formalités préalables :

1 Une demande par écrit signée par un parent ou ami ;

2 Un certificat signé par deux médecins.

En s'adressant à la supérieure de l'Hospice Saint-Jean de Dieu, Longue Pointe, P. Q., Canada, on recevra tous les renseignements désirables.

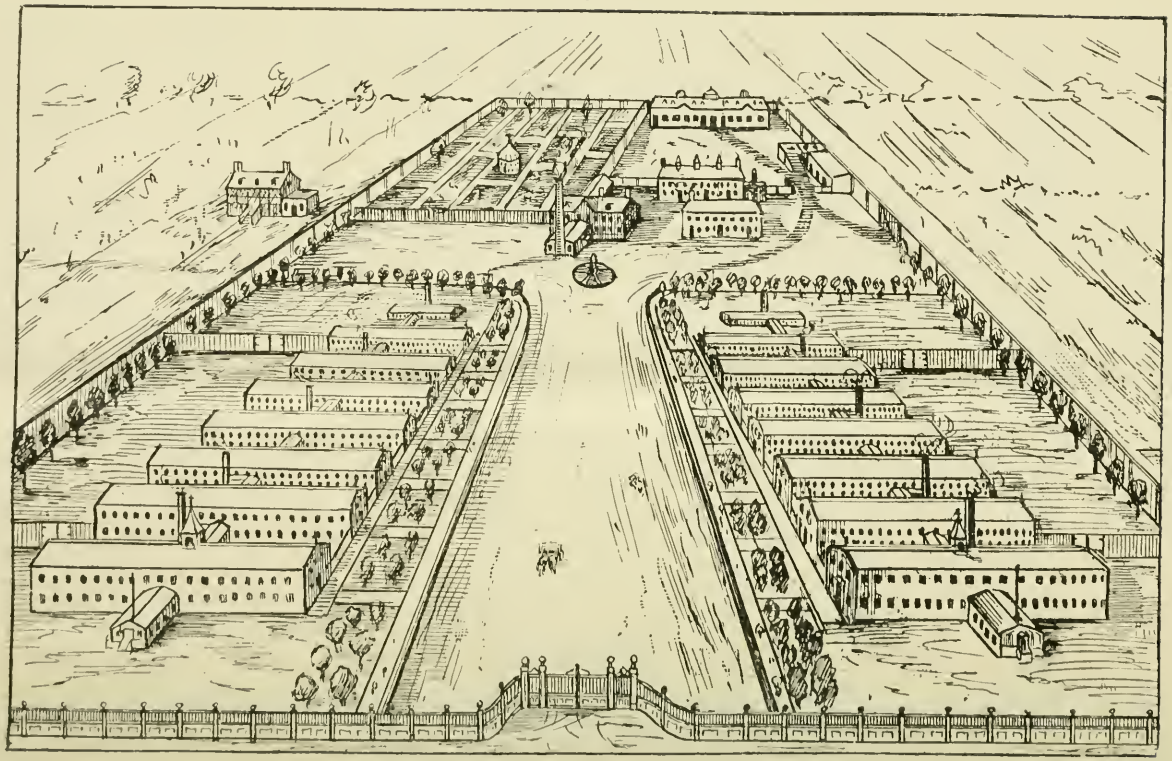

ASILE (Hospice) ST. JEAN DE DIEU.

ASILE ST-JEAN DE DIEU

LONGUE-POINTE, P. Q., CANADA.

La vignette ci-contre représente, d'une manière exacte, sauf peut-être quelques légers détails de perspective, les nouvelles bâtisses de "l'Hospice St-Jean de Dieu," à la Longue-Pointe. Comme on le sait, ces constructions, séparées les unes des autres, suivant le système adopté en Europe, pour les Asiles de ce genre, furent élevées à la suite du terrible incendie qui, au mois de mai 1890, réduisit en cendres le premier Etablissement de l'Œuvre des Aliénés.

Avec l'agrément, et selon le désir de ses supérieures, la très-regrettée Mère Thérèse de Jésus, bien que notamment affaiblie par une longue et cruelle maladie, dépensa héroïquement ce qu'il lui restait de force et d'énergie, à la réédification de son cher Hospice.

Les travaux, commencés quelques jours après la catastrophe, furent poussés avec une étonnante activité. Une armée d'ouvriers, sous la direction d'habiles entrepreneurs, firent surgir, comme par enchantement, et dans l'espace de quelques mois, les corps de bâtisses qui abritent aujourd'hui la population de " St-Jean de Dieu."

Ces constructions, appelées *Pavillons*, sont au nombre de quatorze, et réparties, à nombre égal, de chaque côté de l'avenue qui conduit de la voie publique à l'emplacement occupé naguère par l'ancien Hospice.

Sept de ces Pavillons sont affectés au quartier des hommes, et les sept autres au quartier des femmes.

La surface extérieure des pans de chaque bâtisse est entièrement recouverte de feuilles métalliques, parfaitement unies

les unes aux autres, ce qui constitue une protection, comme une *armure*, contre le feu, le froid et l'humidité venant de l'extérieur.

Ces Pavillons mesurant chacun deux cents pieds de long sur quarante de large, sont simplement à deux étages, et reliés entre eux par d'immenses corridors dont la réunion forme une longueur de près de quatorze cents pieds.

Un service de vagonets, établi sur le parcours de ces corridors, rend très facile le transport et la distribution des aliments préparés pour les pensionnaires.

Un système de chauffage à eau chaude fonctionne bien, et donne toute la satisfaction désirable.

A quelques arpents vis-à-vis de l'Hospice, on a installé sur la rive du St-Laurent. à une hauteur de soixante-dix pieds, un Réservoir de la capacité de quatre-vingt-quinze mille gallons qui fournit, en abondance, l'eau nécessaire aux divers besoins de l'Hospice, et devient une précieuse ressource en cas de feu.

Il n'est pas inutile de faire observer, au cours de ces notes, que dans le nouvel Hospice, tout a été prévu et calculé de manière à prévenir ou, s'il le fallait, à contrôler sur le champ tout commencement d'incendie, et à rendre très facile, en cas de nécessité, la mise en sûreté des malades.

L'eau employée pour la consommation est de qualité supérieure, et provient d'un puits artésien que l'on a fait percer, il y a déjà quelques années.

De vastes salles. au nombre de vingt-six, convenablement ventilées et aménagées au complet, sont affectées au séjour habituel des malades.

Vingt cours intérieures que l'on doit bientôt finir d'approprier, ainsi que les nombreux parterres plantés d'arbres, qui s'étendent en face des Pavillons, servent aux patients de lieu

de récréation et de promenade, pendant les mois de la belle saison.

Comme, à maintes reprises, l'ont fait observer, avec beaucoup de raison, MM. les Inspecteurs du Gouvernement et grand nombre de visiteurs, les nouvelles bâtisses de "St-Jean de Dieu," par leur judicieuse disposition, et le nouveau plan adopté, offrent aux malades, sous plus d'un rapport, autant et même plus d'accomodation que l'ancien Hospice.

Contrairement à ce que l'on suppose en beaucoup d'endroits, ces bâtisses ne sont pas de simples abris temporaires *(sheds)*, mais de solides constructions, parfaitement finies et très confortables. C'est la conclusion qui s'impose, lorsqu'on se donne la peine de faire la visite du nouvel Hospice.

Deux des Pavillons de l'Hospice sont exclusivement destinés à recevoir les pensionnaires privés que l'on veut bien confier aux Sœurs. Comme dans l'ancienne Maison, ces malades ont des salles et des chambres très convenablement meublées, une table à part et toute autre accomodation selon le désir des familles.

Le Médecin-en-chef, M. le docteur Bourque, tout en ayant sous sa direction le traitement de tous les malades de l'Hospice, donne néanmoins, lui-même, les soins médicaux aux patients et patientes de cette dernière catégorie.

Au nombre des amusements que l'on procure aux malades, signalons en particulier, outre les fêtes communes pour toute la Maison, les fêtes patronales des Sœurs officières de chacune des salles de l'Hospice.

A cette occasion, l'on orne avec goût la pièce privilégiée, le dîner de circonstance prend les *allures* d'un banquet. Tout le jour se passe le plus gaiement possible, au milieu des chants, de la musique, de la danse, etc.

A plusieurs reprises, dans le cours de l'année, l'on a encore

recours à d'autres moyens de distraire et de récréer les malades ; ce sont des concerts, drames, promenades, pique-niques, etc., etc.

Remarquons ici, en passant, qu'en vertu de la loi, l'admission et le renvoi des malades, dits *du Gouvernement*, sont exclusivement du ressort de MM. les Médecins-visiteurs de l'Etat, et ce droit, les Directrices de l'Œuvre, pas plus que leurs trois médecins, n'ont jamais prétendu se l'arroger. Ceci soit dit, entre parenthèse, pour renseigner ceux qui par ignorance des faits ou pour tous autres motifs, seraient portés à penser, à affirmer le contraire dans leurs paroles ou leurs écrits.

Comme par le passé, et selon qu'il a été établi plus d'une fois par MM. les Inspecteurs, dans leurs rapports officiels, la nourriture, les vêtements, etc., fournis aux patients sont de nature à donner parfaite satisfaction aux plus exigeants.

Que de visiteurs ont fait observer qu'il leur était à peu près impossible de s'expliquer comment les Sœurs, ne recevant de l'Etat qu'une pension aussi modique pour chaque patient, cent piastres par an (soit un peu plus de vingt-sept centins par jour), pouvaient néanmoins, tout en faisant honneur aux autres exigences de l'administration de leur Maison, nourrir, vêtir et entretenir leurs malades d'une manière aussi convenable.

Les secours spirituels à donner à ces pauvres malades, est-il nécessaire de le dire ici, font l'un des principaux objets de la sollicitude du Personnel dirigeant, et ce n'est pas là, comme d'ailleurs le comprennent si bien les familles chrétiennes, l'un des moindres avantages qu'offre un Asile tenu par des Religieuses.

Trois prêtres, dont deux nommés officiellement aumôniers, résidant dans la Maison, sont attachés à la desserte des deux chapelles de l'établissement.

Instructions appropriées, catéchismes, confessions et communions relativement fréquentes, fêtes religieuses, retraites annuelles, quarante-heures, derniers sacrements soigneusement administrés aux mourants, etc., etc., tout est employé, en temps opportun, pour procurer autant qn'il est possible, à ceux qui sont en état d'en profiter, les soins qu'exige le salut de leurs âmes. L'aumônier-en-chef, le Rév. Messire F. X. Leclerc, est attaché à la maison depuis quinze ans. L'expérience qu'il a acquise est précieuse, et on en constate tous les jours les bienfaisants résultats.

Le milieu moral, dans lequel vivent ces infortunés, est donc de nature à entretenir et, au besoin, à faire naître ou ressusciter chez eux les nobles sentiments religieux, ainsi que le respect des mœurs, deux éléments dont l'influence très salutaire ne peut être contestée, quand il s'agit du soulagement et même, en certains cas, de la cure des maladies mentales.

Ce qui se passe aujourd'hui en France donne un regain d'à-propos à cette dernière considération. Après avoir laïcisé les asiles d'aliénés, comme beaucoup d'autres institutions d'utilité publique, l'*on demande à grands cris*, du moins en plusieurs endroits, le retour des Sœurs, et le rétablissement de ces belles fêtes religieuses qui faisaient tant de bien aux malheureux aliénés.

Le fait que l'administration de l'Hospice est entre les mains de personnes consacrées à Dieu, et vouées, par état, au soin des pauvres et des malades, est une des plus sûres garanties que les pensionnaires sont traités avec toutes les délicatesses de la charité chrétienne.

Le service médical se fait par les trois Médecins de l'Hospice, lesquels sont reconnus très experts dans leur spécialité. Ces trois messieurs ont passé quelque temps en Europe, pour y étudier, sous les maîtres les plus célèbres, tout ce qui se rat-

tache aux maladies mentales, les divers traitements employés aujourd'hui par les aliénistes les plus distingués de l'ancien et du nouveau continent.

Quelques mois avant l'incendie du premier Hospice, on s'en souvient, la très regrettée Mère Thérèse de Jésus, accompagnée de la Révérende Supérieure actuelle, et de MM. les docteurs Bourque et Barolet, tous deux Médecins de l'Hospice, parcoururent l'Angleterre, l'Ecosse, la Belgique, la France, l'Italie, les Etats-Unis et la Province d'Ontario, pour y visiter les principaux Asiles d'aliénés, et se rendre un compte exact du fonctionnement de ces Asiles et des progrès modernes qu'on y a réalisés.

Au cours de ce voyage, l'on visita une quarantaine de Maisons de Santé, l'on prit des notes sur tout ce qui pouvait intéresser, et depuis lors, maintes améliorations ont été et doivent continuer d'être introduites dans la direction de "l'Hospice St-Jean de Dieu."

MM. les Médecins traitants sont puissamment secondés, dans leur service journalier, par quatre des Sœurs de la Maison, mises au courant de leur office de pharmaciennes. par des études spéciales. Ces Sœurs préparent et distribuent les médicaments, sous la direction de ces messieurs.

Une bibliothèque particulière, composée des meilleurs ouvrages publiés jusqu'à ce jour, sur les maladies mentales est à la disposition des Médecins et des Sœurs pharmaciennes.

D'après un relevé très exact, fait pour les cinq années qui viennent de s'écouler, l'on constate que le percentage des guérisons, bâsé sur le chiffre des admissions de l'année courante, a été de 27.77. Cette proportion de guérisons peut être avantageusement comparée avec celle obtenue dans les principaux asiles Européens et Américains. Il faut avouer, cependant, que plusieurs Etablissements d'aliénés fournissent, sous ce

rapport, une statistique plus brillante, *en apparence*, que celle de " St-Jean de Dieu." Hâtons-nous d'ajouter que certaines circonstances expliquent parfaitement cette différence.

En maints endroits, on rencontre, à l'étranger, des établissements spéciaux pour y garder les idiots et les vieillards tombés en démence ; tandis qu'ici, en vertu des contrats passés à l'origine, entre la Communauté de la Providence et le Gouvernement d'alors, celui-ci, pour des motifs *qui lui font honneur*, crut ne pouvoir mieux faire que de placer ces différentes catégories de malheureux incurables, sous les soins des Sœurs de Charité.

Ainsi, l'on s'explique que, contrairement à ce qui se pratique dans les asiles dont nous avons parlé plus haut, le percentage des guérisons se calculant, ici, sur le nombre total des admissions (curables et incurables), le chiffre de ces guérisons doit être un peu moins avantageux.

Il est possible et même très probable que plus tard, lors de la reconstruction définitive de " l'Hospice St-Jean de Dieu," l'on consacre deux des principaux corps de bâtisses aux malades réputés curables, ce qui constituerait l'*Hôpital proprement dit.* Les autres Pavillons seraient affectés aux idiots et aux déments.

De cette façon, la statistique des cures opérées, ne se bâsant plus que sur le nombre des malades dont la guérison est considérée comme possible, et admis comme tels dans l'*Hôpital* dont on vient de parler, *toute apparence d'infériorité* de " St-Jean de Dieu " vis-à-vis quelques-unes des maisons de même genre, *disparaîtra entièrement.*

L'œuvre de " St-Jean de Dieu " est maintenant sous l'intelligente direction de la Révérende Sœur Madeleine du Sacré-Cœur. Le long séjour de cette dernière dans la Maison, la nature des différents offices qu'elle y remplit, avec succès, par

le passé, joints à ses talents bien connus, et à ses remarquables qualités personnelles, la désignaient naturellement au choix qu'en firent les premières Supérieures de la Communauté, pour succéder à la regrettée Mère Thérèse de Jésus. Aussi la nomination de la nouvelle Supérieure fut-elle accueillie de tous avec une satisfaction marquée.

L'Hospice compte, à l'heure présente, soixante-huit Sœurs, quatre-vingt-dix Tertiaires remplissant le rôle d'auxiliaires des Sœurs, et cinquante-cinq gardiens et gardiennes qui, ainsi que ces dernières, sont préposés à la surveillance et aux soins des malades.

Outre ce personnel déjà nombreux, beaucoup d'autres employés, dont deux mécaniciens, sont attachés au service de l'Etablissement.

L'on s'ingénie à procurer aux malades divers amusements et distractions propres à leur rendre supportable, et même agréable, leur séjour à l'Hospice.

Selon l'intention et sur l'avis de MM. les Médecins qui voient en cela une partie du traitement moral à donner aux pensionnaires, l'on applique ceux et celles d'entre eux qui en sont jugés capables, à différentes occupations en rapport avec leurs forces et leurs aptitudes. Ainsi, avec la surveillance voulue, l'on emploie bon nombre de patients et patientes aux travaux des fermes, des parterres, des jardins, de la buanderie, de la boulangerie, de la cuisine, de la cordonnerie, de la reliure, de la couture, du tricotage, du tissage, de la forge, etc., etc. Ce que l'expérience de tous les jours a prouvé leur être favorable à plus d'un égard.

Ne voulant pas être trop long, nous croyons devoir nous borner aux renseignements qui précèdent, sur cette grande Institution, l'une des plus utiles et des plus importantes du pays.

Depuis son origine, cette Œuvre a opéré une somme immense de bien en faveur de nos pauvres aliénés. Ce bien se continuera sans doute, et se fera sur une échelle encore plus grande, si les circonstances sont favorables.

Espérons que MM. nos Gouvernants, comme, du reste, plusieurs d'entre eux l'ont si noblement fait par le passé, aideront de tout leur pouvoir, les Révérendes Sœurs de la Providence, à développer et à consolider de plus en plus cette Œuvre éminemment humanitaire, et qui, tout en faisant la gloire de la Religion et de la Province, honore véritablement, aux yeux de Dieu et de la société, ceux qui s'en font les amis et les protecteurs.

381

ASILE

(HOSPICE

ST-JEAN DE DIEU

LONGUE-POINTE, P.Q.

CANADA

MONTREAL

1892